

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue publiquement le 27 novembre 2023 à 16h30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Messieurs les conseillers Alexandre Laganière et Gaëtan Gagné sont absents pour toute la durée de la séance.

Sont également présentes la greffière et la directrice générale.

La mairesse déclare la séance ouverte à 16h30.

RÉSOLUTION NO. 2023-483

Adoption de l’ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 novembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 novembre 2023.

RÉSOLUTION NO. 2023-484

Programmation des travaux relativement à la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) – 2019-2024

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024* ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE la Ville s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle ;

QUE la Ville s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux

réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024 ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°8 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Ville de Sainte-Adèle s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Sainte-Adèle atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 8 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles ;

QUE la résolution 2023-434 soit abrogée.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC
Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS
Aucune.

RÉSOLUTION NO. 2023-485

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
 Madame Arielle Beaudin
 Monsieur Jean-François Robillard
 Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 16h31.

(s) Michèle Lalonde

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques